

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 MAI 2018 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 mai 2018.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire - Florence BOULLIER - Bénédicte RICARD - Marc FOUQUIER - Francis POUZET, adjoints - Christophe BRETON - Laurent BARILLET - Jean-Yves PROUST - Florent MARTIN - Arnaud LELIEVRE - Jean-Claude RICHARD - Annabel LE COZ - Carole DEZYN - Camille ECHERSEAU

**Étaient absents excusés** : Fabienne BAUDON (donne pouvoir à Florence BOULLIER), Marie-Pierre BOUGREAU - Janine PERROT

**Étaient absents**: Albertina GASPERONI

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique, le Conseil Municipal avait créé par délibération n° 055/2017 du 27 juillet 2017, un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet à raison de 22,5/35<sup>ème</sup> dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les fonctions d'adjoint administratif.

Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de créer un poste permanent relevant du cadre des adjoints administratifs à raison de 22,5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 22,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité** (2 abstentions, et Monsieur PROUST se retire au moment du vote) :

**Décide** de créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 22,5/35<sup>ème</sup>.

**Décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget dans les chapitres et articles prévus à cet effet.

*Le conseil a demandé à ce qu'un poste permanent au service administratif ainsi qu'un autre poste à temps complet au service technique soient créés avant la fin de l'année 2018 afin de pérenniser des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.*

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de créer un poste permanent d'adjoint administratif à raison de 35/35<sup>eme</sup> et un poste permanent d'adjoint technique à raison de 35/35<sup>eme</sup>.

### **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération du 26 juin 2014, il a été créé un poste d'agent polyvalent pour diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité. Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour six mois.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions) :**

- Décide de renouveler le poste d'agent polyvalent en contrat d'accompagnement dans l'emploi de 35h par semaine pour assurer diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité,
- Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'avenir pour une durée de 6 mois à compter du 17 mai 2018.

### **SANITAIRES PUBLICS : APPROBATION DE L'AVENANT N°1, ENTREPRISE BEUN**

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT
1-Maçonnerie	1	Habillage du WC en fermacelle compris finitions	139.00€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- entérine la proposition ci-dessus, à savoir :  
Lot n°1 avenant numéro 1, une plus-value de 139,00 € HT,
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée,
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame BOULLIER informe ses collègues que plusieurs demandes de subvention sont parvenues en mairie. Elles ont fait l'objet d'une étude en commission :

Madame BOULLIER propose d'accorder les subventions telles que :

- 300 € pour l'association AFM Téléthon pour le soutien de l'association dans ses différentes missions,
- 0,10 € par habitant pour le Comice du Monde Rural en soutien à l'association dans ses différentes missions,
- 300 € pour l'association La Plate-forme pour soutenir l'organisation de voyages culturels,
- 100 € pour l'Harmonie Batterie Fanfare de Saint-Épain dans le cadre du festival de la musique et des vieilles mécaniques 2018,
- 150 € pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers dans le cadre d'une sortie sportive,

**Après l'exposé entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions telles que :**

- 300 € pour l'association AFM Téléthon pour le soutien de l'association dans ses différentes missions,
- 0,10 € par habitant pour le Comice du Monde Rural en soutien à l'association dans ses différentes missions,

- 300 € pour l'association La Plate-forme pour soutenir l'organisation de voyages culturels,
- 100 € pour l'Harmonie Batterie Fanfare de Saint-Épain dans le cadre du festival de la musique et des vieilles mécaniques 2018,
- 150 € pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers dans le cadre d'une sortie sportive,

### **RESTAURANT SCOLAIRE - RÉVISION DES TARIFS POUR LA RENTRÉE 2018-2019**

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2018-2019, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs du restaurant scolaire à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service.

Le Maire propose une augmentation des tarifs 2017-2018 de 1.50%.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :
  - Prix unitaire repas maternels : **3,40 €**
  - Prix unitaire repas élémentaire : **3,55 €**
  - Prix unitaire repas occasionnel : **3,55 €**

### **RESTAURANT SCOLAIRE - RÉVISION DU RÈGLEMENT POUR LA RENTRÉE 2018-2019**

Monsieur le Maire indique que certains points du règlement de la cantine scolaire doivent être modifiés.

#### Article 3 - Absence :

Il explique à l'assemblée que les familles sont tenues de signaler toute absence le jour même avant neuf heures en mairie. Le prestataire actuel livre les repas dans la nuit. Les repas non consommés ne sont donc pas déductibles de la facture. En raison du trop grand nombre d'absence, Monsieur le Maire propose que tout repas commandé par une famille lui soit facturé, sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical. Dans le cas où une famille signalerait l'absence sans fournir de justificatif, un jour de carence sera appliqué pour convenance personnelle.

#### Article 4 Paiement mensuel :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune dépend de la Trésorerie de l'Île Bouchard. Les règlements de cantine sont donc payables dès réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement sera assuré par la trésorerie de l'Île Bouchard et une exclusion de la cantine pourrait être envisagée.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de suivre les propositions de Monsieur le Maire et de modifier les points du règlement tels que :
  - Concernant les absences, tout repas commandé par une famille sera facturé, sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical. Dans le cas où une famille signalerait l'absence sans fournir de justificatif, un jour de carence sera appliqué pour convenance personnelle,
  - Concernant le paiement mensuel, le règlement est payable à réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement sera assuré par la trésorerie de l'Île Bouchard et une exclusion de la cantine pourrait être envisagée

- De mettre à jour le règlement et d'en porter connaissance aux familles pour la rentrée 2018-2019.

### **RÉVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTRÉE 2018-2019**

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2018- 2019, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service. Il propose de modifier les tarifs du restaurant scolaire tels que :

- 0,85€ la demi-heure pour une utilisation irrégulière (toute ½ heure commencée est due),
- Gratuité pour les enfants utilisant le car de ramassage scolaire.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

décide de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire tels que :

- 0,85€ la demi-heure pour une utilisation irrégulière (toute ½ heure commencée est due),
- Gratuité pour les enfants utilisant le car de ramassage scolaire.

*Un sondage est en cours afin de déterminer l'horaire d'ouverture de l'accueil périscolaire pour la prochaine rentrée. Les tarifs des forfaits dépendront de l'horaire d'ouverture choisie et feront l'objet d'une nouvelle délibération*

### **ENTRÉES DE BOURG - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

La Commune de Saint-Épain souhaite valoriser les entrées de bourg. Afin de les mettre en valeur, des devis ont été demandés à des artisans.

Au regard des propositions étudiées, la commission en charge du sujet propose de retenir le projet de la Ferronnerie Boquet qui se compose de 4 entrées de villes, d'un panneau support-signalétique, de 3 jardinières petit modèle, de 3 corbeilles simples, et d'un pupitre pour un montant total de 23 230,80 € TTC.

#### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- décide de retenir le projet de la Ferronnerie Boquet pour un montant total de 23 230,80 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au budget 2018.

*Monsieur Barillet indique que les véhicules arrivent bien trop vite à l'entrée de bourg Route d'Azay le Rideau. Il demande au Maire si un panneau limitant la vitesse à 70 km/h peut y être installé. Monsieur le Maire répond que la demande doit être faite auprès du Département (S.T.A.).*

### **RÉGIE PHOTOCOPIE – CHANGEMENT DE SYSTÈME CONCERNANT LES CARTES PRÉPAYÉES DE PHOTOCOPIES.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le copieur de la mairie dédié au public a été changé en juin 2017. Le système de carte prépayée lié à l'ancien copieur n'a pu être conservé. Les cartes prépayées ont été abandonnées au profit de comptes personnels numérotés qui sont créés directement sur la machine. L'administré n'achète plus une carte prépayée d'un certain nombre de photocopie mais ce même nombre de photocopie est crédité sur son compte. L'achat de ces photocopies est consigné dans le carnet de régie au même titre que les anciennes cartes. Les tarifs restent inchangés.

Afin de mettre à jour l'arrêté de régie concernant les photocopies, Monsieur le Maire propose de valider le nouveau fonctionnement concernant l'achat de copie par les administrés par le biais d'un compte personnel numéroté.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Valide le nouveau fonctionnement concernant l'achat de copie par les administrés par le biais d'un compte personnel numéroté.

**CESSION DE TERRAIN - CABINET SATELLITE DE SAINT-ÉPAIN A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE - MODIFICATIF.**

Dans le cadre de son projet de cabinet satellite à la Maison médicale de Sainte-Maure de Touraine, la commune de Saint-Épain souhaite procéder à la vente des parcelles concernées à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne. Une délibération a été prise par le conseil Municipal le 15 février 2018 en ce sens. Le document d'arpentage réalisé par l'EURL Tartarin, géomètre expert DPLG qui définit les dimensions, le bornage de l'emprise rétrocédée et la surface définitive ayant été revu, il convient d'actualiser la délibération. La cession concerne donc les parcelles BI n°550-552-554 et 555 pour une surface de 826 m<sup>2</sup>. La vente sera réalisée par Maître Georges, notaire à Saint-Épain. Tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- De vendre les parcelles cadastrées BI n°550-552-554 et 555 à l'euro symbolique à la communauté de communes Touraine Val de Vienne pour une surface de 826 m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître Georges, Notaire à Saint-Épain, et tout document s'y rapportant.
- Tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

**AMÉNAGEMENT DE L'ILOT EN FACE DE LA MAIRIE – AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LE PERMIS D'AMÉNAGER.**

Dans le cadre de son projet de réhabilitation du centre bourg, la commune envisage l'aménagement de l'ilot en face de la mairie. Ce projet d'aménagement, confié par délibération en date du 11 décembre 2018 à Monsieur Dominique MAES, Architecte DPLG, est soumis à permis d'aménager.

Suite à plusieurs esquisses, Monsieur Maes propose de soumettre le permis d'aménager aux services concernés.

Après présentation du projet, Monsieur le Maire propose de signer et de déposer la demande de permis d'aménager auprès des services compétents.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le permis d'aménager ainsi que tout document s'y rapportant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager auprès des services compétents.

**MOTION : RAPPORT SPINETTA – NON AU DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Président du Conseil Régional concernant le rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire.

Ce rapport propose un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité. En Centre Val de Loire, six lignes sont amenées à disparaître à court ou moyen terme car les investissements de l'État sont stoppés. Les Régions seules ne peuvent assumer l'entretien des infrastructures et les coûts liés au maintien du service.

Considérant que ce rapport s'il était mis en œuvre tel quel se traduirait par la suppression des lignes Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençais, Bourges-Montluçon, Considérant l'intérêt particulier de ses lignes pour les habitants, les étudiants et les salariés,

Considérant qu'il n'est pas acceptable de réserver l'offre ferroviaire aux seules lignes à grande vitesse,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :**

- Dénonce les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- Soutient la Région Centre Val de Loire dans sa totale incapacité financière pour intervenir demain pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie, de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire le pérennisant, ou de réinterroger les besoins des lignes à plus faible fréquentation pour trouver des solutions alternatives plus en adéquation avec les réels besoins de voyageurs sur ces lignes.
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de la Région Centre Val de Loire afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 60 000 € dans le cadre du FDSR 2018 pour le projet de création de salles d'exposition permanentes dans les locaux de l'ancien presbytère.

■ Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'Association des Vallées Vertes qui informe la commune de l'importante dégradation du plancher de la scène de la salle des fêtes et en demande la réparation. Ils font également part de l'état défectueux du robinet de l'évier de la salle des fêtes. Concernant le plancher, Monsieur Barillet explique que les panneaux d'agglomérés présents ont vieilli et ne sont plus assez solides. Selon lui, de simples réparations ponctuelles ne seraient pas suffisantes au regard de l'état général. Il propose une réfection entière de la scène et doit fournir un devis. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le robinet de l'évier de la salle des fêtes vient d'être changé.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le département cherche à former des assistants familiaux sur le département. Une campagne est lancée.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la foire aux fromages annuelle de Sainte Maure de Touraine se tiendra le 2 juin 2018 à partir de 15h00.

■ La cérémonie de la fête des mères se tiendra le 26 mai 2018. Les Coups de Cœur 2018 se tiendront à l'Ile Bouchard le même jour.

■ Monsieur Florent Martin, Président de l'Amicale Bouliste fait part à l'assemblée du mauvais état de propreté des locaux du stade. Monsieur le Maire répond qu'un courrier doit être envoyé à l'association concernée afin que tout soit nettoyé et remis en place correctement.

■ Madame Camille Echerseau demande quand le grillage prévu à la Dragonnière sera installé. Monsieur le Maire explique que cela se fera à l'automne.

■ Christophe Breton informe que des trous sur la voirie doivent être rebouchés à la Rousselière pour la course cycliste du 27 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h30

**Le Maire,  
Serge LECOMTE.**